

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01125

Numéro SIREN : 794 043 786

Nom ou dénomination : A2 Laser

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008398

le : 06 OCT. 2022

N° dépôt : 8398

Visa du greffier : 

« A2 LASER »

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €

1 Cours Fauriel

42000 SAINT ETIENNE

RCS SAINT ETIENNE 794 043 786

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « A2 LASER » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

Aux associés

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 8 septembre 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Au niveau des postes de l'actif social, nous avons analysé sur la base des comptes annuels au 31.12.2021 :

- La valorisation des biens immobilisés à la valeur vénale à ce jour ;
- La position de trésorerie au 31.12.2021 avec les justificatifs bancaires.

Au niveau des postes du passif social, nous avons pu valider :

- L'affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31.12.2021 et son impact au niveau des fonds propres de la société, tout en nous assurant d'une absence de distribution complémentaire jusqu'à la date d'émission de notre rapport.
- La position de l'emprunt bancaire avec l'échéancier bancaire ;
- La revue et l'absence de toute provision pour risques ou remise en état et de tout autre litige potentiel confortée par la lettre d'affirmation du dirigeant.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Yssingeaux, le 13 septembre 2022
S.A.S. ASL EXPERTISE AUDIT
Anne-Sophie LAFAYOLLE DE LA BRUYERE
Associée